LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

SIXIEME ANNEE. — N° 121

MARDI 1er MAI 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

DÉPÔT LÉGAL Nord n° 703 1900

UNE CATASTROPHE A L'EXPOSITION

Un pont qui s'écroule. — Nombreux morts et blessés

NOTRE PRIME

Détacher, à la 3e page, notre BON-PRIME, *permettant de se procurer, à des conditions exceptionnelles de bon marché, notre couteau* L'INDEMANCHABLE, *en acier supérieur forgé, avec manche en corne de buffle.*

Les 6 couteaux : **2 fr. 50.**
Les 12 » **4 fr. 75.**

LES ÉLECTIONS à Lille

LETTRE OUVERTE
à M. Barrois, conseiller municipal

Monsieur le Conseiller,

Je lis dans un de vos journaux que, dans une de vos réunions privées, vous avez affirmé que « depuis 1896, les recettes ont toujours été en diminuant et que la gestion de la Municipalité sortante aboutit à un déficit. »

Je ne trouve malheureusement pas dans le même compte-rendu les chiffres qui ont appuyé et démontré cette affirmation inattendue. Je vous avoue que je suis cependant curieux de les connaître, et je ne résiste pas au désir de vous faire *part* de ma curiosité.

Je ne vous fait pas l'injure de croire que votre thèse s'appuie sur les arguments — au moins cocasses, — et sur les chiffres erronés — je suis poli — publiés dans les articles de l'*Echo* intitulé « Les finances collectivistes ». Deux années de parlementarisme — plutôt massif — n'auraient pas réduit à cet état votre logique d'autrefois.

Désireux de m'éclairer — et d'éclairer mes concitoyens — je vous offre une grande réunion — publique naturellement — où vous développerez votre argumentation et démontrerez le déficit de notre gestion. M. Brackers d'Hugo, qui vous appuie dans vos dires, y expliquera aussi comment il a pu, avec ses collègues de la minorité, voter le budget de 1900 sans faire observer qu'il était en déficit réel.

De mon côté, je démontrerai :

1° Que l'excédent du budget de 1900 est réel ; 2° Que les recettes ont augmenté de plus de 500.000 francs sous notre Administration ; 3° Que nous laissons à la disposition de la future Municipalité plus d'un million d'excédent en ressources ordinaires et plusieurs millions de ressources extraordinaires ; 4° Que nous avons payé plus d'un million de dettes de la Municipalité précédente que, malgré votre situation de rapporteur de la Commission des Finances, vous n'avez ni aperçues, ni signalées.

J'attends votre acceptation, dont je ne doute pas, et je vous présente mes salutations sincères.

Edouard DELESALLE,
Adjoint délégué aux finances.

LA GRÈVE DES FILATURES

Sous le titre *Déloyauté*, Jaurès publie, dans la *Petite République*, un très substantiel article sur l'application de la nouvelle loi réglementant la durée du travail dans l'industrie.

Nous en détachons les passages suivants, qui concernent notre région et intéressent particulièrement nos lecteurs :

Il y aurait une véritable félonie de la part du patronat à prendre prétexte de la loi qui abaisse de douze heures à onze heures la journée de travail des ouvriers dans les ateliers mixtes pour abaisser le salaire d'un douzième. Notamment les patrons de Lille, de Roubaix, de Tourcoing, sont inexcusables.

D'abord ils ont exploité les ouvriers d'une façon particulièrement intense en violant toutes les lois de protection qui garantissaient les travailleurs contre l'excès de travail. Sur ce point, les rapports d'inspection sont décisifs. L'inspecteur de la région du Nord dit dans son rapport sur l'année 1897 « à Tourcoing les industriels n'acceptent la loi que contraints par notre service ; antérieurement à 1896, la durée du travail n'avait pour ainsi dire pas de limites dans leurs ateliers, *où on travaillait jamais moins de treize heures par jour.* »

Ainsi, avant la loi de 1892, c'est la loi de 1848 et la loi de 1876, qui étaient ouvertement violées ; et ils poussaient *jusqu'à treize heures* la journée de travail de leurs ouvriers, hommes, femmes et enfants. Qui pourra chiffrer l'arriéré de bien-être, de santé et de salaire qu'ils doivent ainsi à leurs ouvriers ?

Mais après la loi de 1892, ce système de fraude a continué et les enfants qui ne devaient plus faire que dix heures en faisaient partout *au moins onze*. Or, comme les patrons n'auraient pas osé, s'ils avaient appliqué la loi, réduire le pauvre salaire des enfants, c'est bien une heure de travail par jour qu'ils leur ont ainsi dérobée. Ils ont pu ainsi, j'imagine, constituer un fonds qui leur permet aujourd'hui de maintenir pour la journée de onze heures, le salaire de la journée de douze ; ce ne sera qu'une restitution partielle.

La fraude ne s'arrêtait pas là : même quand les femmes paraissaient ne faire que onze heures conformément à la loi, le système de travail était organisé de telle sorte qu'elles consacraient en réalité à la surveillance de leur machine les trois quarts de l'heure légalement réservée pour le repas.

Or, comme dans le travail à la tâche le patron ne paye d'autant moins une tâche déterminée qu'il prolonge davantage la journée de travail, il y a eu là encore un prélèvement de salaire aussi bien qu'un prélèvement de santé opéré sur les ouvrières. Et de ce chef encore le patronat, même d'après les règles de la rémunération capitaliste, est tenu à une restitution envers la classe ouvrière.

La fraude n'allait plus loin encore : le rapport officiel de la commission supérieure du travail et de l'industrie du cercle pour l'année 1897.

Il existe un certain nombre d'industries qui n'ont pas encore consenti à réduire la journée et qui mettent en œuvre les moyens les plus ingénieux, notamment les équipes alternantes, pour tourner la loi *et obtenir douze heures de travail avec des ouvriers composés pour des femmes et des enfants.*

Douze heures de travail pour les enfants et pour les femmes, alors que la loi de 1892 ne permettait que dix heures pour les enfants et onze heures pour les femmes !

Non seulement ces patrons violaient la loi, mais ils violaient encore, cyniquement, le régime de transaction qui était intervenu en fait et qui tolérait la journée *uniforme* de *onze* heures pour les enfants et les femmes.

Eux, ils la poussaient à douze ; la commission officielle appelle cela de l'ingéniosité ; dans le langage de la probité et même dans le langage du code, cela porte un autre nom, et on se demande si les ouvriers n'auraient pas, même juridiquement, le droit d'intenter un procès en dommages-intérêts aux patrons qui, abusant de la force capitaliste, privaient aussi arbitrairement les ouvriers de la protection qui leur était donnée par la loi.

Or, c'est surtout aux pratiques des industriels du Nord, notamment de ceux de Tourcoing, que se réfère ce passage du rapport officiel : le patronat du Nord a une belle audace, ayant un tel passé d'illégalité, de fraude et de vol, de vouloir maintenant faire payer aux ouvriers, par une diminution de salaire, la tardive diminution de la journée de travail.

Mais j'ajoute qu'une sorte de contrat tacite était intervenu entre le patronat et les pouvoirs publics. Ceux-ci disaient aux industriels : « Nous tolérons que vous reteniez onze heures les enfants qui devraient n'en faire que dix, mais si la loi intervient pour fixer uniformément à *onze* heures la journée de tous les ouvriers, hommes, femmes, enfants, vous ne soulèverez pas de difficultés. »

Et les industriels disaient aux inspecteurs du travail : « Oui, pourvu que nous n'ayons pas à subir immédiatement le régime compliqué et gênant qui fixe des durées de travail différentes pour les enfants et pour les femmes, nous accepterons *sans difficulté* la fixation légale de la journée à *onze* heures pour tous, hommes, femmes et enfants. »

Sans aucun excès de parole, leur tentative actuelle pour réduire les salaires est une félonie : et jamais des ouvriers en lutte n'auront eu pour eux, à un plus haut degré, la *force* du bon sens et du droit.

Jamais aussi grève n'eut une portée plus générale et un intérêt plus vaste pour tout le prolétariat. Car il s'agit de savoir si la classe ouvrière, accablée et exploitée, ne pourra obtenir une diminution de l'écrasante journée de travail sans subir en même temps une diminution de salaire.

Les ouvriers du Nord luttent pour briser ce cercle de désespoir où voudrait les enfermer un patronat traître à sa parole. On peut dire, sans forcer la voix, que la civilisation humaine est intéressée à leur succès car prolonger que la diminution, même prudente, même graduée, de la journée de travail aura pour rançon une réduction des salaires, c'est proclamer vraiment le règne de la barbarie.

Jean JAURÈS.

« Le conseil général du Nord, dans sa session d'août, en présence des divers vœux déposés, dont l'un demandait l'unification à onze heures, et l'autre la réduction à huit heures, s'est borné à confirmer énergiquement ses vœux antérieurs en faveur de la journée de dix heures et il a invité M. le préfet à les rappeler aux pouvoirs publics.

« Une telle réduction ne saurait être, croyons-nous, atteinte dès maintenant que si une entente internationale intervenait entre les pays producteurs : sans cela, les industriels qui ont à compter avec la concurrence étrangère, ne pourraient supporter une réduction aussi sensible. De sorte que pour ne pas courir à la ruine de leur industrie, ils seront amenés à modifier l'échelle des salaires et les ouvriers seront les premiers à protester.

« Il semble plus logique d'obtenir d'abord l'unification de la journée à onze heures, d'en assurer immédiatement l'exécution et de faire un nouveau pas dans cette voie, plus tard, quand cette mesure sera bien entrée dans les mœurs industrielles. »

Aussi l'inspecteur du Nord, se faisant évidemment ici auprès des pouvoirs publics l'interprète des craintes et des résistances du patronat, dit, au nom des industriels effrayés par le vote du Conseil général : « Si on nous impose immédiatement la journée de dix heures, nous serons obligés de réduire les salaires ; si on ne veut pas que nous réduisions les salaires, il faut qu'on ne nous impose immédiatement que la *journée de onze heures*, sauf à nous imposer plus tard une réduction nouvelle. »

Or la loi Millerand-Colliard tient compte de cette préoccupation des industriels. Elle n'impose immédiatement que la journée de onze heures et elle ménage l'abaissement à dix heures par deux réductions d'une demi-heure seulement, à échéance de deux ans et quatre ans.

Dans ces conditions, le patronat du Nord est engagé par sa propre parole, à ne pas diminuer les salaires et à donner à leurs ouvriers, pour onze heures, ce qu'ils donnaient pour douze.

Mais les industriels du Nord, qui ne se sentait pas de joie, à l'idée de la surprise qu'allait, dans quelques instants, éprouver la provinciale d'Evreux...

— Que va-t-elle dire, murmura-t-il à l'oreille de Roger, en se trouvant au milieu de nous ?

Le chevalier éclata d'un rire forcé, — le rire des fanfarons du vice.

— Ce qu'elle dira, mon cher de Presles Ah ! nous le connaissons par cœur cette sempiternelle histoire des filles enlevées... Que l'instant du réveil arrive, et celle-ci va chanter le refrain habituel : « Où suis-je ?... Pourquoi m'a-t-on conduite ici ?... Grand Dieu !... ma mère ! ma mère !... » Puis viendra ce profond et vertueux désespoir qui commence dans des torrents de larmes et qui se noie ensuite dans des flots de champagne !

— Bien pensé et bien dit, fit de Presles.

Florette et Julie approuvaient du regard.

— Bon ! murmura cette dernière, nous allons bien voir si le chevalier est bon prophète.

Il y eut un moment de silence.

Malgré soi, on s'intéressait à cette jeune fille que personne ne connaissait.

Pendant quelques secondes, tous ces filles demeurèrent diversement impressionnées, attendant ce qui allait se passer...

Le marquis, un peu en avant du groupe, triomphait assurément, car un joyeux sourire errait sur ses lèvres.

C'était son véritable coup de maître que cet enlèvement.

Il regardait tour à tour ses amis pour jouir de leur étonnement...

De Presles fit signe que personne ne rompît le silence...

Et son regard se dirigea vers le visage de l'endormie... .

Henriette commençait à sortir de la torpeur profonde dans laquelle on l'avait plongée.

Elle ouvrait les yeux et les tenait fixés devant elle.

Que s'était-il passé ?

Avait-elle dormi ?...

Où était-elle ?

Elle ne savait plus... Elle ne reconnaissait rien.

Ces jardins, ces fleurs et toutes ces lumières...

Elle passait la main sur ses yeux, croyant rêver !

La malheureuse se redressa lentement.

Son regard se porta avec stupeur sur tout ce qui l'entourait.

Puis, d'un mouvement brusque, elle se leva, promenant sur tous ceux qui l'entouraient des yeux où se lisaient l'effarement, la terreur, le trouble inconscient encore !...

Accablée, par l'effet du narcotique, il semble que sa langue soit paralysée, en même temps qu'elle ne parvient à se rendre compte ni de ce qu'elle voit, ni de ce qui lui est arrivé.

Ses lèvres s'agitent convulsivement...

Mais les mots ne peuvent sortir de sa bouche, pas une plainte, pas un cri pour témoigner de son effroi.

Et dans l'assistance personne ne songe à l'interpeller.

Tout ce monde, naguère encore si turbulent, semble maintenant comme cloué sur place.

Florette, plus émue qu'elle ne veut le paraître, se penche vers Roger, et lui glisse à l'oreille ces mots :

— C'est qu'elle a vraiment l'air de sortir d'un profond sommeil.

Mais la jeune fille ne peut achever sa phrase...

Henriette a poussé une exclamation.

Et portant vivement la main à son front :

— Oh !... mon Dieu !... mon Dieu ?... a-t-elle dit, est-ce que je suis folle ?

Il y a dans sa voix une intonation si déchirante, que Florette saisit le bras de Roger, pour attirer son attention sur le visage de la jeune fille, où se peint le plus violent désespoir...

Et tout bas :

— Ce n'est pas tout à fait ce que vous aviez prédit, chevalier !...

— Non, répondit Roger, et... c'est singulier...

Il s'était rapproché pour voir de plus près les traits bouleversés de l'inconnue...

Henriette eut un mouvement de stupéfaction à la vue de tout ce monde qui l'entourait..

(A suivre.)

Echos & Nouvelles

Testament original.

William Hayes, décédé à Whitehaven, dans l'Angleterre, aux Etats-Unis, n'a pas eu de la mort une conception tragique, à preuve son testament original. Il a désiré que ses obsèques fussent célébrées avec toute la gaîté possible.

Comme William Payes avait engloutit à son fils, sous peine de être déshérité, de suivre leur père dans ses dernières volontés, les funérailles ont été originales et ont été célébrées comme il le désirait et deux mille personnes ont assisté à ses obsèques, arrosées de copieuses libations.

Chronique Électorale

A LILLE

CANDIDATS

1re Section (cantons Centre et Sud-Est)

Bureaux de vote — Hôtel de Ville, square Dutilleul, rue des Stations, rue du Marché, rue Molière, Bourse du Commerce.

DELORY Gustave, Conseiller sortant ; DUPIED Louis, Conseiller sortant ; SAMSON Henri, Conseiller sortant ; GOUDIN Georges Conseiller sortant ; RAGHEBOOM Auguste, Conseiller d'arrondissement et Conseiller Prud'homme ; ODEN Désiré, Fileur ; HALTOFF Ernest, Sculpteur Ornemaniste ; BONDUEL Louis, Menuisier, Trésorier du syndicat des charpentiers-menuisiers ; GHÉSQUIÈRE Alfred, Débitant ; BROUTIN Gustave, Voyageur de commerce.

2e Section (cantons Ouest et Nord)

Bureaux de vote — Rue de la Douane, rue Saint-Sébastien, rue des Fosses-Neuves, la aide de l'Esplanade

DELESALLE Edouard, Conseiller sortant ; BOUR Charles, Conseiller Prud'homme ; BODIN Charles, débitant ; ERNEST Henri, ouvrier d'entretien à la Manufacture des Tabacs ; BONDUES Désiré, Ebéniste secrétaire général du Syndicat des ébénistes.

3e section (canton Nord-Est)

Bureaux de vote — Rue Duplex, rue des Canonniers, rue de Bouvines

DELORY Gustave, Conseiller sortant ; DELESALLE Edouard, Conseiller sortant ; DELECLUZE Henri, Garçon de magasin ; CREPIN Auguste, Forgeron ; JUILART Georges, Tailleur de limes, Membre de la Commission du Syndicat de la Métallurgie.

4e Section (canton Sud)

Bureaux de vote. — Rue d'Artois, rue Faidherbe, place Philippe-le-Bon

SAMSON, Henri, conseiller sortant ; GILBERT, Jean-Baptiste, conseiller sortant ; BERGOT Louis, conseiller sortant ; CORSIN, Alfred, papetier ; PIGAVET, Louis, garçon de magasin ; LECQ, Victor, débitant ; DENEUBOURG, Auguste, voyageur de commerce.

5e Section (canton Sud-Ouest)

Bureaux de vote — Place Carnot, rue de Jules, place de l'Arbre-Sec.

CHESQUIERE Henri, conseiller sortant ; DUPIED Louis, conseiller sortant ; GOUDIN Georges, conseiller sortant ; RAGHEBOOM Auguste, conseiller d'arrondissement, conseiller Prud'homme ; DRULLE Emile-Désiré, commerçant

6e Section (canton Est)

Bureaux de vote — Rue du Long Pot — Rue de Tourcoing.

BEAUREPAIRE Fernand, conseiller sortant ; BAREZ Jules, conseiller sortant ; DESMETTRE Clovis, conseiller Prud'homme, DEVERNAY Charles, peigneur.

Réunions froussardes

Comme les hiboux cherchent les ténèbres, les Flamidiens, candidats et orateurs, précèdent les partisans privés.

Dans ces réunions, organisées dans le plus grand secret, on peut mentir à l'aise, on peut calomnier en toute sécurité.

La contradiction n'est point à craindre et la lumière non plus.

On organise, avec l'aide des patronnages cléricaux et les jésuitières de toutes sortes, des réunions dont les plus fortes sont de 50 à 100 personnes recrutées dans les comités. Mais le lendemain, les journaux nationaux cléricafards apprennent à leurs lecteurs, mis pour croire toutes absurdités, que ces parlottes secrètes ont été de véritables meetings où les Flamichin, Gayet, Duponchelle, Leclercq, Barrois, Gobert et autres orateurs non moins célèbres parmi lesquels Colin et Bos, se sont fait applaudir et acclamer par des tréguignements d'enthousiasme et des manifestations délirantes, tel les que jamais les électeurs n'ont été atteints aussi fortement de *fièvre* électorale.

De tous ces délires électoraux, il n'en restera rien, plus rien au lendemain de la défaite quand on aura mesuré à la hauteur des illusions la profondeur des chutes.

A bon entendeur, salut !

On nous informe que, dans différents quartiers, nos quelques affiches ayant été trouvées gênantes pour les couleurs d'affiches de la ligue flamidienne, ces manieurs du pinceau électoral se sont avisés de couler leurs affiches sur les nôtres de façon à ce qu'il n'en reste plus une seule.

Ce procédé ne nous incommoderait guère si nous étions des millionnaires comme Barrois et Eigo-Danel, mais il nous incommode parce que nous sommes le parti des pauvres.

Ce procédé serait-il conseillé par l'état-major flamidien ?

Si non, nous espérons qu'il ne se reproduira plus ; si oui ce serait alors le « silence aux pauvres » organisé.

Il nous resterait plus qu'à prévenir charitablement nos adversaires des représailles que nous leur ferons sentir — et sentir comme il faut.

Qu'ils prennent donc garde !

Ils sont ainsi prévenus par un premier avertissement sans frais.

Ceux qui n'y sont plus

Dans la liste flamidienne que Barrois et Gayet traînent péniblement sur le calvaire électoral, on voit plutôt briller ceux qui n'y sont pas que ceux qui y sont.

A part quelques-uns, les autres sont obscurs et nuls : il y en a même de très comiques.

Dans cette dernière catégorie figurent les Colin, les Bos, les Escille, les Picavet et les Grenier, folle collection de candidats destinés aux doublures.

Mais il y eut un mouvement général de stupeur dans les rangs de nos adversaires quand ils remarquèrent l'absence, sur la liste, des Gérin-Legrand et des Gavelle, des Meurisse, Boib, Dubem, Meurisse, Drassart, conseillers sortants, des Warny, Thirier, Scrive et Vandamme.

On compte près de vingt nullités sur cette liste.

Quel déchet mon empereur !

Canaillerie cléricale

On ne recule devant rien, pas plus à la *Dépêche* qu'à l'Echo ou qu'à la *Croix*, pour porter préjudice à l'honorabilité et aux intentions des socialistes.

C'est ainsi que la *Dépêche* accuse les collectivistes de pousser davantage les grévistes à la résistance, dans le but d'avoir les 3.000 ouvriers en grève à la fête internationale du 1er Mai qui avait, paraît-il, perdu du prestige.

Cette canaillerie qu'elle nous prête lui permet d'exalter la misère que les mineurs socialistes créent avec les grèves qu'ils suscitent et cela lui fait ajouter : « Le 1er mai, on fera peut-être du bruit dans les rues mais on pleurera dans bien des maisons ouvrières. »

Tout d'abord, nous repoussons avec indignation l'accusation cléricale d'inciter les ouvriers à la grève et nous répétons ce que nous avons souvent dit, que les mineurs de grèves ce sont les patrons eux-mêmes qui, en cette circonstance, veulent diminuer le salaire de leurs ouvriers parce qu'ils sont obligés d'obéir à la loi de onze heures.

Si on pleure dans les maisons ouvrières, Messieurs de la Dépêche et du Patronat, c'est de votre faute.

Les travailleurs sont trop exploités par la féodalité capitaliste pour continuer à rester tranquilles.

Leurs bulletins de vote seront là et les très significatifs les Flamidiens s'en apercevront bien.

H.G.

Mensonges Flamidiens

Nous avons indiqué hier, à propos des secours aux réservistes des frais de procès et des adjudications, qu'ils étaient les procédés de vivant de la presse flamidienne, et nous annoncions que nous démontrerions aujourd'hui comment les orateurs du bloc Barrois-Gayet avaient leur fonds de commerce sur le terrain du mensonge et de la calomnie.

Mais une réunion devant avoir lieu aujourd'hui au Conservatoire où Barrois et Gayet, pourra pour un temps, être crédit, et d'autre part une réunion publique étant

---

FEUILLETON DU 1er MAI — N° 6

LES DEUX ORPHELINES

PAR

Adolphe D'ENNERY

XXI

— Mes amis, je vous avais promis une surprise...

— Oui ! oui !

— Tu te souviens, Florette, que je t'avais annoncé...

— Une étoile de Normandie ! s'écria la danseuse du haut de la balançoire où elle s'était hissée de nouveau.

— Avec son bonnet et ses sabots ! ajouta Julie...

— Eh bien, reprit le marquis en indiquant le groupe formé par Lafleur et les servantes portant Henriette endormie, cette étoile, cette perle, regardez... la voilà !

A ces mots un mouvement de curiosité se produisit chez tous les assistants.

Flore te sauta de sa balançoire.

Les joueurs interrompirent leurs parties et jetèrent les cartes.

Roger, seul, mollement étendu sur son fauteuil, continuait à se verser à boire pendant que tout le monde avait les yeux tournés vers le bosquet d'où l'on venait de voir sortir Henriette, portée par les quatre jeunes servantes qui la déposèrent avec précaution, ayant soin de lui glisser des coussins sous la tête et sous les pieds.

— C'est là « nouvelle » !... s'exclama Florette en s'avançant furieuse vers la jeune fille endormie.

— Notre rivale, mesdames ! surenchérit Julie en toisant le marquis d'un petit air mécontent.

Et Roger, sans bouger de place, se disait :

« — Encore quelque jeune fille enlevée ou achetée ».

Toutes les dames s'étaient rapprochées du banc où reposait la « nouvelle ».

— Eh ! mais elle est donc évanouie ? demandèrent en même temps Florette et Julie.

— Simplement endormie, mes chères, ricana de Presles.

Elle s'évanouira... plus tard !...

Toujours sceptique, le chevalier de Vaudrey riait sous cape.

Roger aurait parié qu'elle avait seulement les yeux à demi fermés et qu'elle riait tout bas de la peine qu'on avait prise.

Il y avait cercle, maintenant, autour du banc, et le marquis demandait ce que l'on pensait de sa conquête.

Les avis étaient partagés, surtout parmi les femmes.

Les uns lui trouvaient une figure un peu commune.

Selon les autres, elle avait les pieds gros, les bras bêtes et des mains de gardeuse de moutons.

En entendant ces appréciations diverses, Roger déclarait à de Mailly que la demoiselle avait une figure adorable, l'air distingué, des pieds et des mains de duchesse.

— Mais tu ne l'a seulement pas regardée, objectait le jeune homme en riant.

— Non mais j'ai entendu ce qu'en disaient ces dames...

Le fait est, qu'en regardant la jeune inconnue, le chevalier de Vaudrey n'eût certainement pas changé un mot à l'appréciation favorable qu'il venait d'émettre.

Henriette endormie avait une beauté angélique.

Les émotions violentes qu'elle avait subies avaient répandu sur son visage un voile de mélancolie.

Ses paupières, un peu entr'ouvertes, laissaient voir l'œil mourant sous la frange soyeuse des cils...

Les lèvres n'avaient pas perdu leur vif incarnat, malgré les souffrances morales qu'avait endurées la pauvre fille.

Il y avait enfin dans l'ensemble de cette physionomie un air de douceur et de placidité de l'âme qui attirait la sympathie.

Peut-être en apercevant cette jeune fille qu'un hasard mettait en sa présence, le sceptique Roger se serait-il senti entraîné vers elle par un de ces irrésistibles élans qu'éprouvent les cœurs que la gangrène morale n'a pas encore complètement envahis.

Mais le chevalier, sans s'occuper de ce qui se passait à quelques pas de lui, continuait à boire, en causant avec son ami de Mailly.

Disons-le, Roger commençait à se lasser de rester simple spectateur de cette orgie, et il voulait, grâce au champagne, se mettre à l'unisson de cette société de fous... Puis, comme s'il eût subitement changé de résolution, il fit un mouvement pour se lever et partir.

— Où vas-tu donc ? lui demanda de Mailly.

— Je m'en vais, répondit froidement Roger.

— Eh bien, mon cher, ce n'est pas le moment, répondit le jeune marquis car si j'en juge par tout le mouvement qui se fait là-bas, la jolie dormeuse doit être sur le point de se réveiller.

En effet, Florette venait de dire :

— Attention !... Elle s'agite... elle porte la main à sa tête, elle va se réveiller.

— Si on lui faisait respirer ce flacon ? demanda Julie en présentant l'objet

— C'est inutile, ma chère, la voici qui entr'ouvre les yeux...

Le chevalier s'était cependant décidé à prendre sa part du spectacle que de Mailly déclarait devoir être fort piquant

Il se trouva auprès du marquis de Presles, qui ne se sentait pas de joie, à l'idée de la surprise qu'allait, dans quelques instants, éprouver la provinciale d'Evreux...

— Que va-t-elle dire, murmura-t-il à l'oreille de Roger, en se trouvant au milieu de nous ?

Le chevalier éclata d'un rire forcé, — le rire des fanfarons du vice.

— Ce qu'elle dira, mon cher de Presles Ah ! nous le connaissons par cœur cette sempiternelle histoire des filles enlevées... Que l'instant du réveil arrive, et celle-ci va chanter le refrain habituel : « Où suis-je ?... Pourquoi m'a-t-on conduite ici ?... Grand Dieu !... ma mère ! ma mère !... » Puis viendra ce profond et vertueux désespoir qui commence dans des torrents de larmes et qui se noie ensuite dans des flots de champagne !

— Bien pensé et bien dit, fit de Presles.

Florette et Julie approuvaient du regard.

— Bon ! murmura cette dernière, nous allons bien voir si le chevalier est bon prophète.

Il y eut un moment de silence.

Malgré soi, on s'intéressait à cette jeune fille que personne ne connaissait.

Pendant quelques secondes, tous ces filles demeurèrent diversement impressionnées, attendant ce qui allait se passer...

Le marquis, un peu en avant du groupe, triomphait assurément, car un joyeux sourire errait sur ses lèvres.

C'était son véritable coup de maître que cet enlèvement.

Il regardait tour à tour ses amis pour jouir de leur étonnement...

De Presles fit signe que personne ne rompît le silence...

Et son regard se dirigea vers le visage de l'endormie... .

Henriette commençait à sortir de la torpeur profonde dans laquelle on l'avait plongée.

Elle ouvrait les yeux et les tenait fixés devant elle.

Que s'était-il passé ?

Avait-elle dormi ?...

Où était-elle ?

Elle ne savait plus... Elle ne reconnaissait rien.

Ces jardins, ces fleurs et toutes ces lumières...

Elle passait la main sur ses yeux, croyant rêver !

La malheureuse se redressa lentement.

Son regard se porta avec stupeur sur tout ce qui l'entourait.

Puis, d'un mouvement brusque, elle se leva, promenant sur tous ceux qui l'entouraient des yeux où se lisaient l'effarement, la terreur, le trouble inconscient encore !...

Accablée, par l'effet du narcotique, il semble que sa langue soit paralysée, en même temps qu'elle ne parvient à se rendre compte ni de ce qu'elle voit, ni de ce qui lui est arrivé.

Ses lèvres s'agitent convulsivement...

Mais les mots ne peuvent sortir de sa bouche, pas une plainte, pas un cri pour témoigner de son effroi.

Et dans l'assistance personne ne songe à l'interpeller.

Tout ce monde, naguère encore si turbulent, semble maintenant comme cloué sur place.

Florette, plus émue qu'elle ne veut le paraître, se penche vers Roger, et lui glisse à l'oreille ces mots :

— C'est qu'elle a vraiment l'air de sortir d'un profond sommeil.

Mais la jeune fille ne peut achever sa phrase...

Henriette a poussé une exclamation.

Et portant vivement la main à son front :

— Oh !... mon Dieu !... mon Dieu ?... a-t-elle dit, est-ce que je suis folle ?

Il y a dans sa voix une intonation si déchirante, que Florette saisit le bras de Roger, pour attirer son attention sur le visage de la jeune fille, où se peint le plus violent désespoir...

Et tout bas :

— Ce n'est pas tout à fait ce que vous aviez prédit, chevalier !...

— Non, répondit Roger, et... c'est singulier...

Il s'était rapproché pour voir de plus près les traits bouleversés de l'inconnue...

Henriette eut un mouvement de stupéfaction à la vue de tout ce monde qui l'entourait..

(A suivre.)